

En 1874, à la suite du scandale du Pacifique-Canadien, sir John A. Macdonald démissionna et les rênes du gouvernement furent alors cédées à M. Mackenzie. A la suite de la dissolution des Chambres, des élections furent fixées pour janvier 1874.

C'est l'honorable Isidore Thibaudeau qui fut alors choisi comme candidat pour faire la lutte au notaire A. G. Tourangeau. Ce dernier devait retirer sa candidature le 18 janvier et, le 22, lors de la mise en nomination, l'honorable Isidore Thibaudeau était élu par acclamation et devenait le troisième député fédéral de Québec-Est.

L'honorable Thibaudeau était un personnage de premier plan. Il avait fait partie du cabinet Brown-Dorion et par la suite du cabinet J. Sanfield-Macdonald-Dorion.

En 1877, l'honorable Thibaudeau devait démissionner comme député de Québec-Est pour permettre à l'honorable sir Wilfrid Laurier, qui venait de subir la défaite dans Drummond-Arthabaska, de se porter candidat dans Québec-Est, facilitant ainsi le retour de M. Laurier au sein du cabinet de M. Mackenzie, où il avait été nommé en octobre 1877.

Le 28 novembre 1877, M. Laurier devenait donc le quatrième député de Québec-Est. Monsieur l'Orateur, il devait occuper ce poste pendant 42 ans, soit jusqu'à sa mort, en 1919. Pendant 32 ans, il a été chef du parti libéral et, pendant 15 ans, premier ministre du Canada. Au cours de cette brillante carrière, il a remporté la victoire à 11 élections consécutives dans Québec-Est.

Le 20 juin 1882 et le 5 mars 1891, malgré des victoires éclatantes du parti conservateur...

• (3.50 p.m.)

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je me demande si toute cette discussion est conforme au Règlement. Voilà 16 minutes que le député parle, et nous en sommes rendus à 1882, après avoir commencé en 1860. Si tous les députés s'acharnent à faire l'historique de leur circonscription d'une façon aussi élaborée, on ne pourra pas discuter du sujet précis, c'est-à-dire le remaniement de la carte électorale. Comme nous n'avons que six jours pour les 265 circonscriptions du pays, et qu'après 16 minutes nous n'en sommes rendus qu'en 1882, en ce qui a trait à la circonscription de Québec-Est, je ne vois pas comment nous allons pouvoir traiter de toutes les circonscriptions.

Je demanderais que l'honorable député soit rappelé à l'ordre afin de laisser à ceux qui ont réellement des problèmes au sujet du remaniement de la carte électorale l'occasion d'en discuter durant ces six jours.

**M. Duquet:** Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du rappel au Règlement, je dirai à l'honorable député de Lapointe que s'il était député de Québec-Est et que si sa circonscription était aussi historique que celle de Québec-Est, ce n'est pas pendant 16 minutes mais bien pendant 40 minutes qu'il en parlerait!

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Duquet:** Il ne me reste que cinq ou six minutes, monsieur l'Orateur, et j'aimerais bien continuer mon discours.

**M. l'Orateur:** Je me permets quand même de signaler à l'honorable député de Québec-Est que je suis d'accord, dans une certaine mesure, avec l'objection que vient de faire l'honorable député de Lapointe.

A mon avis, la question actuellement à l'étude est de déterminer si le nom de la circonscription devrait être changé ou maintenu. Je doute que l'honorable député se conforme au Règlement quand il fait l'historique complet de sa circonscription, et je l'inviterais à passer, aussitôt que possible, au point spécifique que nous devons considérer.

**M. Duquet:** Monsieur l'Orateur, je sollicite votre sympathie pour une raison que j'ai donnée plus tôt, car ce ne sont pas les députés que je veux convaincre que le nom de Québec-Est soit gardé, mais bien les membres de la commission qui ont fait le rapport.

J'ai l'impression que le discours que je fais présentement est de nature à leur faire comprendre l'importance de conserver le nom de Québec-Est, et je vous demanderais la permission de continuer, monsieur l'Orateur, puisque j'en ai à peu près pour dix minutes.

Monsieur l'Orateur, relater toute la carrière...

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, si l'honorable député en a encore pour dix minutes, cela veut dire une demi-heure pour un orateur, et il y en a 16 qui veulent parler. Nous ne serons jamais capables de finir aujourd'hui.

**M. l'Orateur:** L'honorable député dit que ses observations dureront environ cinq minutes. J'espère qu'il en viendra bientôt au point et qu'il lui sera possible de condenser, dans une certaine mesure, les remarques qu'il veut faire.

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député de Lapointe devrait laisser continuer l'honorable député de Québec-Est. C'est le premier discours de ce député à la Chambre et il me semble qu'il pourrait continuer son historique. Quant à nous, cela nous paraît possible.

**M. Duquet:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur.